VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Réf. : Culture CT / MA

Décision N° 73 /2024

OBJET : CULTURE – FESTIVITES : Fête de la Saint-Marc : Contrat de prestation l'association Les Chanteurs des Côtes du Rhône

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu l'organisation d'animations musicales pour animer la traditionnelle fête de la Saint-Marc

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des chanteurs et musiciens pour l'animation musicale de l'événement le dimanche 28 avril 2024 de 13h30 à 15h30

DECIDE

De signer un contrat avec l'association Les chanteurs des Côtes du Rhône, domiciliée à Les Arts, place de l'Horloge, 84000 Avignon, pour l'animation musicale de la journée du 28 avril 2024. Le montant alloué pour cette prestation est de 400€ net.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Le 24 avril 2024
Madame Le Maire

Pascale BORIES

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20240425-73-2024-AU
Date de télétransmission : 25/04/2024
Date de réception préfecture : 25/04/2024

Hôtel de Ville
2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville